

Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2014-2015

par Julie Reitano
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 22 mars 2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2014-2015

par Julie Reitano

Au Canada, l'administration des services correctionnels pour adultes est une responsabilité que se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le système fédéral est responsable des contrevenants adultes (de 18 ans et plus) qui purgent une peine de détention de deux ans ou plus. Il est également chargé de la surveillance des contrevenants en liberté conditionnelle au sein de la collectivité (c.-à-d. en liberté conditionnelle ou d'office). Le système correctionnel des provinces et des territoires est responsable des contrevenants adultes qui purgent une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, de ceux qui sont détenus de façon provisoire (soit la détention en attente du procès ou du prononcé de la sentence) et des contrevenants qui purgent une peine au sein de la collectivité, comme la probation.

Le présent article de *Juristat* offre une vue d'ensemble des services correctionnels pour adultes au Canada en 2014-2015. On y présente trois indicateurs qui caractérisent l'utilisation des services correctionnels : les comptes quotidiens moyens, les admissions et les admissions initiales. Les comptes moyens donnent un aperçu de la population d'adultes au sein des services correctionnels au cours d'une journée typique; les admissions initiales sont un indicateur du nombre d'adultes qui intègrent le système correctionnel au cours de l'année; et les admissions décrivent le cheminement des adultes au sein du système de justice, une admission étant comptée chaque fois qu'un adulte commence une période de détention ou de surveillance au sein de la collectivité ou qu'il passe d'un programme à l'autre (voir l'encadré 1).

Les données du présent article sont tirées de trois enquêtes sur les services correctionnels. Les données sur les admissions proviennent de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels. À l'exception de l'Alberta, l'ensemble des provinces et des territoires ainsi que le Service correctionnel du Canada (les services correctionnels en milieu fédéral) ont fourni les données en 2014-2015¹. Les données sur les comptes quotidiens moyens proviennent du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes. À ce titre, les données sur les comptes moyens pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta sont limitées aux comptes de détenus.

Faits saillants

Le taux d'adultes sous surveillance dans le système correctionnel poursuit sa baisse

- En 2014-2015, au cours d'une journée typique, dans les 10 provinces et territoires déclarants pour lesquels on disposait de données sur la détention et sur la surveillance au sein de la collectivité, un total de 110 521 contrevenants adultes se trouvaient soit en détention, soit sous surveillance au sein de la collectivité (tableau 1)². Cela représente un taux de 461 contrevenants pour 100 000 adultes, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente et de 16 % comparativement à cinq ans plus tôt.
- Au cours d'une journée typique dans le système correctionnel fédéral en 2014-2015, 23 062 contrevenants adultes étaient sous surveillance. Cela représente un taux de 81 contrevenants pour 100 000 adultes, soit une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente et de 3 % par rapport à 2010-2011.
- Plus de 8 adultes sur 10 sous surveillance correctionnelle dans les provinces et les territoires en 2014-2015 se trouvaient dans la collectivité (82 %). La proportion restante de 18 % des contrevenants adultes était incarcérée³.

Le taux d'incarcération des adultes est en baisse

- En 2014-2015, on dénombrait en un jour moyen 39 623 adultes en détention, dont 24 455 se trouvaient dans un établissement de détention provincial ou territorial et 15 168 dans un établissement fédéral⁴ (tableau 1). Le taux d'incarcération des adultes au Canada, qui représente le nombre moyen d'adultes en détention (détention après condamnation, détention provisoire et autre détention temporaire) par jour pour 100 000 adultes, se chiffrait à 138 contrevenants pour 100 000 adultes.
- Le taux d'incarcération des adultes dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux s'établissait à 85 contrevenants pour 100 000 adultes en 2014-2015, ce qui représente une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente⁵. À l'échelle fédérale, le taux d'incarcération affichait également un recul, ayant diminué de 1 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 53 contrevenants pour 100 000 adultes.
- La diminution du taux d'incarcération des adultes dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux était relativement uniforme dans l'ensemble du pays, le taux ayant affiché une baisse dans 10 des 12 provinces et territoires déclarants⁶. Toutefois, le taux d'incarcération a crû de 10 % à Terre-Neuve-et-Labrador, alors qu'il est demeuré inchangé par rapport à l'année précédente en Saskatchewan.
- Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux d'incarcération le plus élevé, soit 240 contrevenants pour 100 000 adultes, alors que la Colombie-Britannique a enregistré le taux d'incarcération le plus faible (63 pour 100 000 adultes).

Les adultes en détention provisoire continuent de surpasser en nombre la population en détention après condamnation

- En 2014-2015, au cours d'une journée typique, on dénombrait 13 650 adultes en détention provisoire, en attente de leur procès ou du prononcé de leur peine, et 10 364 adultes en détention après condamnation dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux (tableau 2).
- Au cours des 10 dernières années, le nombre d'adultes en détention provisoire a constamment dépassé le nombre d'adultes en détention après condamnation (graphique 1), les adultes en détention provisoire représentant 57 % de la population carcérale en 2014-2015⁷.
- Parmi les provinces, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta se trouvaient en tête de liste au chapitre de la proportion de la population⁸ carcérale en détention provisoire (68 % et 67 % respectivement), alors que l'Île-du-Prince-Édouard a affiché la plus faible proportion (16 %).
- Le nombre total d'adultes en détention provisoire en 2014-2015 était de 39 % supérieur à celui enregistré en 2004-2005. Des augmentations ont été observées dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les hausses les plus marquées ont été observées en Nouvelle-Écosse, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba et en Alberta.

La plupart des adultes sous surveillance au sein de la collectivité sont en probation

- Au cours d'une journée typique en 2014-2015, dans les 10 provinces et territoires ayant déclaré des données sur la surveillance au sein de la collectivité, on dénombrait en moyenne 90 271 contrevenants adultes faisant l'objet d'un programme de surveillance au sein de la collectivité, tel que la probation et la condamnation avec sursis (tableau 1). En outre, le Service correctionnel du Canada assurait la surveillance d'une moyenne de 7 895 contrevenants par jour qui se trouvaient en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale, ou qui bénéficiaient d'une libération d'office.
- Dans les services correctionnels provinciaux et territoriaux, le programme de surveillance au sein de la collectivité le plus courant est la probation. En moyenne, 80 705 contrevenants adultes se trouvaient en probation au cours d'une journée typique en 2014-2015, ce qui représente 89 % des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité et 73 % de tous les adultes sous surveillance correctionnelle dans les 10 provinces et territoires déclarants (tableau 2)⁹.
- Le taux de contrevenants adultes sous surveillance¹⁰ au sein de la collectivité par les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'élevait à 376 contrevenants pour 100 000 adultes en 2014-2015 (tableau 1). Il s'agit d'un recul de 7 % par rapport à l'année précédente. À l'échelle fédérale, le taux de contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité est demeuré inchangé, se situant à 28 contrevenants pour 100 000 adultes.

Pour plusieurs adultes, la détention provisoire constitue le point d'admission initiale au système correctionnel pour adultes

- Les admissions initiales indiquent le nombre d'adultes qui commencent une période de surveillance au sein des services correctionnels et présentent un aperçu des nouveaux cas qui s'ajoutent à la charge de travail des services correctionnels. En 2014-2015, on a dénombré 94 480 admissions initiales d'adultes aux services correctionnels dans les six secteurs de compétence déclarants (tableau 3)¹¹. Ce nombre représentait une diminution de 5 % par rapport à l'année précédente. L'Ontario a affiché le plus fort recul (-8 %), alors que la Saskatchewan a fait état de la seule augmentation (+3 %) par rapport à 2013-2014.
- La détention provisoire constituait le point d'admission initiale au système correctionnel le plus courant chez les adultes en Ontario (51 % des admissions initiales), en Saskatchewan (42 %) et au Nouveau-Brunswick (36 %).
- Quant à Terre-Neuve-et-Labrador, le point d'admission initiale le plus courant était la probation (38 %).
- En Nouvelle-Écosse, la détention provisoire et la probation se partageaient le titre de point d'admission initiale au système correctionnel le plus courant (38 % chacune).
- Le commencement de la surveillance des personnes en liberté sous caution représentait le point d'admission initiale le plus courant en Colombie-Britannique (54 %), l'une des deux seules provinces déclarantes qui assurent la surveillance des personnes en liberté sous caution.

Les admissions aux services correctionnels pour adultes poursuivent leur tendance à la baisse

- Les admissions indiquent le nombre de fois qu'un adulte passe d'un programme de surveillance correctionnelle à un autre. En 2014-2015, on dénombrait 331 968 admissions aux services correctionnels pour adultes en milieu fédéral, provincial et territorial dans les 12 provinces et territoires déclarants (tableau 4)¹². Il s'agit d'une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente et de 7 % par rapport à cinq ans plus tôt. Plus de 95 % des admissions ont eu lieu dans les établissements correctionnels provinciaux et territoriaux (voir l'encadré 2).
- Le nombre d'admissions, tant à la détention qu'à un programme de surveillance au sein de la collectivité, a affiché un recul en 2014-2015, soit une baisse de 2 % aux admissions à la détention et une baisse de 4 % aux admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité. Parmi les secteurs de compétence déclarants¹³, le recul le plus important (-12 %) a été observé dans les Territoires du Nord-Ouest. En revanche, la Saskatchewan a affiché la plus forte augmentation (+5 %) (tableau 4).

Les femmes représentent une faible proportion des admissions aux services correctionnels pour adultes

- En 2014-2015, les femmes représentaient 15 % du nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux¹⁴. Elles représentaient une plus forte proportion des admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité (20 %) que des admissions à la détention (13 %) (tableau 5).
- Les femmes représentaient une petite part des admissions à la détention provisoire et à la détention après condamnation dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux, soit 13 % et 11 % respectivement et 7 % dans les établissements fédéraux.

La majorité des admissions aux services correctionnels sont observées chez les jeunes adultes

- En 2014-2015, les adultes de moins de 35 ans représentaient 58 % des admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux (graphique 2)¹⁵. Ce pourcentage est demeuré inchangé par rapport à cinq ans plus tôt.
- Les constatations au chapitre des admissions à la détention dans un établissement fédéral étaient semblables, la majorité (54 %) des adultes admis étant âgés de moins de 35 ans.
- Les jeunes adultes sont surreprésentés dans les admissions aux services correctionnels pour adultes, à en juger par le fait que les personnes de 18 à 34 ans représentent 20 % de la population adulte au Canada¹⁶.

Les adultes autochtones représentent 1 admission sur 4 aux services correctionnels provinciaux et territoriaux

- Les adultes autochtones¹⁷ sont surreprésentés dans les admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux; ils formaient le quart (25 %) des admissions¹⁸ en 2014-2015, alors qu'ils représentaient environ 3 % de la population adulte au Canada¹⁹ (tableau 5). Les constatations relatives aux admissions à la détention (26 %) étaient semblables à celles relatives aux admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité dans les provinces et les territoires (24 %).
- En ce qui concerne les services correctionnels fédéraux, les adultes autochtones étaient à l'origine de 22 % des admissions à la détention après condamnation en 2014-2015.
- La surreprésentation des adultes autochtones était plus marquée chez les femmes que chez les hommes. En effet, les femmes autochtones représentaient 38 % des admissions de femmes à la détention après condamnation dans un établissement provincial ou territorial, alors que cette proportion se situait à 24 % chez les hommes autochtones. Dans les services correctionnels fédéraux, les femmes autochtones représentaient 31 % des admissions à la détention après condamnation et les hommes autochtones, 22 %.

La période passée dans un établissement provincial ou territorial continue d'être brève

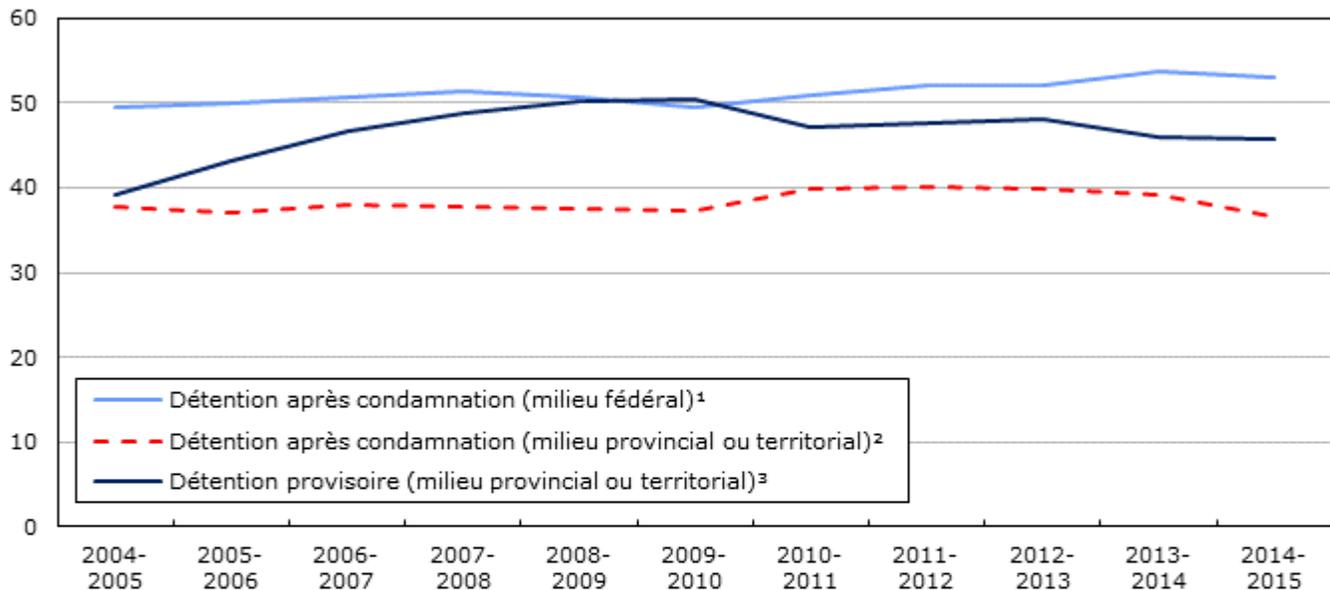
- La période passée en détention a tendance à être courte. En 2014-2015, plus de la moitié (53 %) des contrevenants adultes ayant été libérés²⁰ de la détention provisoire dans les 12 provinces et territoires déclarants avaient été détenus pendant une semaine ou moins, et plus des trois quarts (78 %) l'avaient été pendant un mois ou moins (graphique 3)²¹.
- En 2014-2015, 28 % des contrevenants adultes ayant été libérés de la détention après condamnation en milieu provincial ou territorial avaient été détenus pendant une semaine ou moins, et environ 6 contrevenants adultes sur 10 (59 %) avaient purgé une peine d'un mois ou moins (graphique 3).
- La répartition du temps passé en détention après condamnation en 2014-2015 était très semblable à la répartition observée cinq ans plus tôt, même si la proportion de contrevenants ayant purgé une peine d'une semaine ou moins était légèrement inférieure (26 %) en 2010-2011.

Les dépenses de fonctionnement des services correctionnels pour adultes se sont élevées à plus de 4 milliards de dollars en 2014-2015

- En 2014-2015, les dépenses de fonctionnement des services correctionnels pour adultes au Canada se sont chiffrées à plus de 4,6 milliards de dollars, ce qui constitue une légère diminution de 0,7 % par rapport à l'année précédente, après correction pour tenir compte de l'inflation²².
- Un peu plus de la moitié (52 %) des dépenses totales des services correctionnels en 2014-2015 sont allées au système fédéral, alors que le reste des dépenses (48 %) a été affecté aux systèmes provinciaux et territoriaux. Dans les systèmes provinciaux et territoriaux, les services de détention représentaient 80 % de toutes les dépenses des services correctionnels, alors que cette proportion était de 15 % pour les services de surveillance au sein de la collectivité (tableau 6).
- Les dépenses de fonctionnement totales²³ pour les services correctionnels équivalaient à 130 \$ par habitant au Canada. De cette somme, un peu plus de la moitié (68 \$) sont allés aux services correctionnels fédéraux, le reste ayant été affecté aux services correctionnels provinciaux et territoriaux.
- Les coûts associés à la détention des adultes sont habituellement plus élevés au sein du système fédéral. En moyenne, en 2014-2015, les dépenses des établissements atteignaient quelque 302 \$ par jour par contrevenant sous responsabilité fédérale, comparativement à environ 199 \$ par jour par contrevenant sous responsabilité provinciale ou territoriale (tableau 6).

Graphique 1 Taux moyen d'adultes en détention, 2004-2005 à 2014-2015

taux pour 100 000
adultes



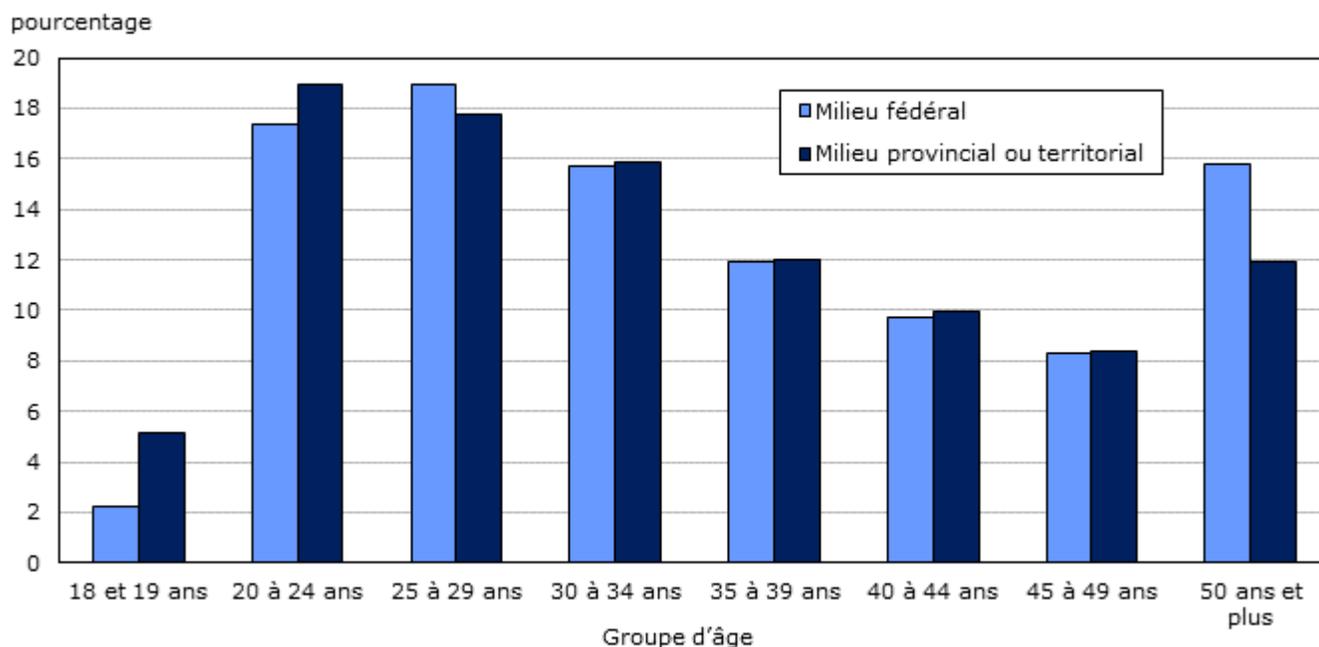
1. Désigne la détention dans un établissement fédéral (deux ans ou plus) des contrevenants ayant été reconnus coupables d'un acte criminel.
2. Désigne la détention dans un établissement provincial ou territorial (moins de deux ans) des contrevenants ayant été reconnus coupables d'un acte criminel. Les comptes d'adultes en détention après condamnation dans les provinces et les territoires comprennent les contrevenants purgeant des peines discontinues.
3. Désigne la détention des personnes en attente d'une nouvelle comparution devant le tribunal. Ces personnes ne se sont pas vu imposer de peine et peuvent être détenues pour un certain nombre de raisons (p. ex. elles risquent de ne pas se présenter le jour de leur comparution, elles représentent un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, elles risquent de récidiver). La détention provisoire relève de la responsabilité des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux.

Note : Les taux de détention provisoire et de détention après condamnation dans un établissement provincial ou territorial excluent l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données pour une partie de la période visée. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Graphique 2

Pourcentage d'admissions d'adultes aux services correctionnels, selon le groupe d'âge, 2014-2015

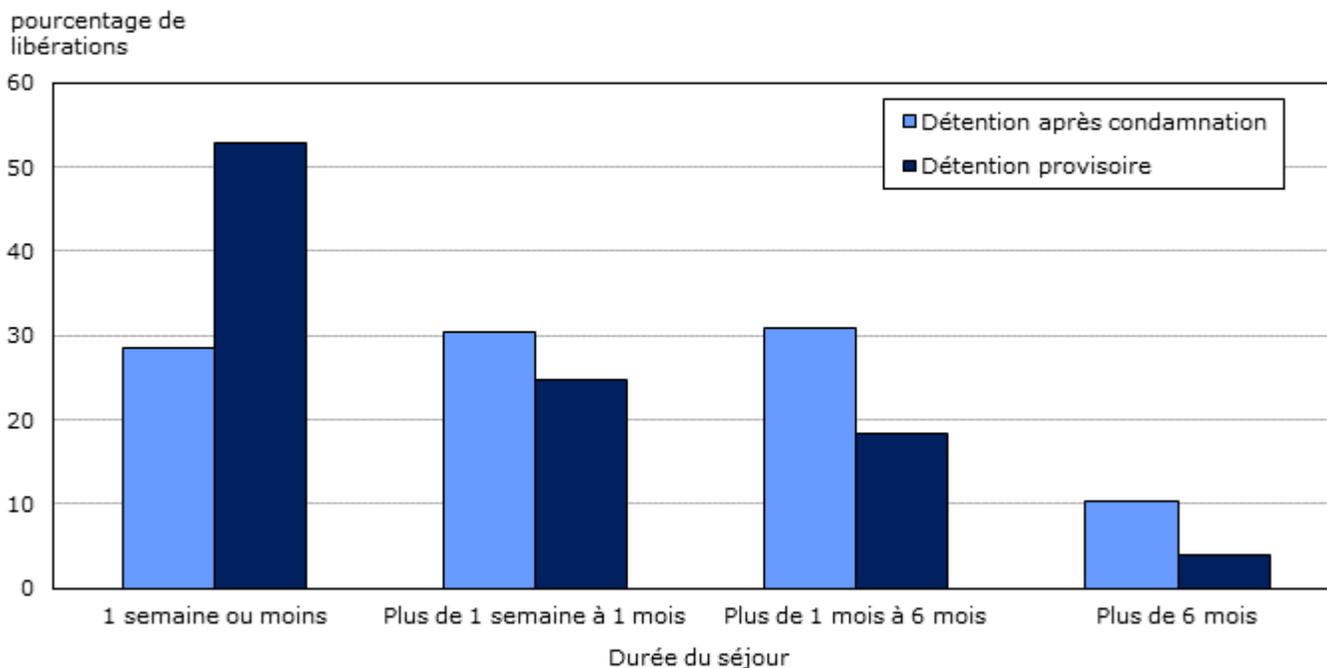


Note : Le total provincial et territorial exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Graphique 3

Pourcentage de libérations de la détention en établissement provincial ou territorial chez les adultes, selon la durée du séjour en détention, 2014-2015



Note : Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Encadré 1**Comptes moyens, admissions initiales et admissions**

Les comptes moyens dressent un profil des adultes dans les services correctionnels et représentent le nombre d'adultes en détention ou sous surveillance au sein de la collectivité au cours d'une journée typique. Les responsables des services correctionnels procèdent généralement à des comptes quotidiens des adultes détenus dans leurs établissements et à des comptes mensuels des adultes sous surveillance au sein de la collectivité. Ces chiffres servent à calculer les comptes quotidiens moyens annuels d'adultes détenus et d'adultes sous surveillance au sein de la collectivité et le coût quotidien moyen par détenu.

L'admission initiale désigne le moment où un adulte commence une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour adultes. Chaque personne est comptée une seule fois durant son séjour dans le système correctionnel, peu importe les changements subséquents de son statut correctionnel.

Les admissions, aux fins des enquêtes du Centre canadien de la statistique juridique, sont comptées chaque fois qu'une personne commence une période de surveillance quelconque dans un établissement correctionnel ou au sein de la collectivité. Ces données décrivent et mesurent le cheminement des personnes dans les services correctionnels au fil du temps. La même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes d'admissions. Cela se produit lorsqu'elle passe d'un programme correctionnel à un autre (p. ex. de la détention provisoire à la détention après condamnation) ou lorsqu'elle réintègre le système plus tard pendant la même année. Ainsi, les admissions représentent le nombre d'entrées de personnes, au cours d'un exercice, à la détention provisoire, à la détention après condamnation ou à un programme de surveillance au sein de la collectivité, peu importe leur statut correctionnel précédent. Il s'agit de données administratives. Même si les données des enquêtes sur les services correctionnels sont déclarées en fonction de concepts et définitions normalisés qui ont été convenus à l'échelle nationale, il y a des limites quant à la comparabilité entre les secteurs de compétence qui sont attribuables aux différences dans leur fonctionnement, lesquelles peuvent influencer sur l'application uniforme des définitions. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les secteurs de compétence.

Encadré 2**Caractéristiques des contrevenants adultes admis aux services correctionnels**

Les caractéristiques (le sexe, l'âge et l'identité autochtone) des adultes admis aux services correctionnels sont disponibles pour les données sur les admissions. En raison de la façon dont les admissions sont comptées, la même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes, selon qu'elle passe d'un programme de surveillance correctionnelle à un autre. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats de l'enquête en ce qui concerne l'âge, le sexe et l'identité autochtone des adultes sous surveillance correctionnelle.

Description de l'enquête

L'**Enquête sur les services correctionnels pour adultes** sert à recueillir des données agrégées sur le nombre et les caractéristiques (p. ex. le sexe, le groupe d'âge, l'identité autochtone et la durée des peines) des admissions aux services correctionnels ou des libérations des services correctionnels. Les secteurs de compétence suivants ont participé à l'enquête en 2014-2015 : l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

L'**Enquête intégrée sur les services correctionnels** permet de recueillir des microdonnées sur les adultes et les jeunes qui sont sous la surveillance des systèmes correctionnels fédéral, provinciaux et territoriaux. Les données portent sur les caractéristiques sociodémographiques (p. ex. l'âge, le sexe et l'identité autochtone) ainsi que sur la surveillance correctionnelle, y compris les admissions et les libérations selon le statut correctionnel (p. ex. la détention provisoire, la détention après condamnation et la probation). Les secteurs de compétence suivants ont déclaré des données à l'enquête en 2014-2015 : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Service correctionnel du Canada.

Le **Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes** permet de recueillir, à partir des systèmes correctionnels pour adultes fédéral, provinciaux et territoriaux, des données agrégées sur les comptes quotidiens moyens des contrevenants en détention et sur les comptes en fin de mois des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité. Il est bon de noter les exclusions suivantes pour les données historiques : Terre-Neuve-et-Labrador (2009-2010 pour les données sur la surveillance au sein de la collectivité); l'Île-du-Prince-Édouard (2005-2006); la Nouvelle-Écosse (de 2006-2007 à 2014-2015 pour les données sur la surveillance au sein de la collectivité); l'Alberta (2013-2014 pour toutes les données et 2014-2015 pour les données sur la surveillance au sein de la collectivité) et les Territoires du Nord-Ouest (de 2003-2004 à 2007-2008 pour les données sur la surveillance au sein de la collectivité).

Notes

1. À l'exception des chiffres sur les dépenses, l'Alberta n'a pas été en mesure de fournir des données à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes en 2014-2015 en raison du remaniement de son système d'information. De plus, il y a quelques autres lacunes concernant la couverture de certains secteurs de compétence et de certaines années. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Description de l'enquête ».
2. Les secteurs de compétence qui ont déclaré des données aux fins du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes en 2014-2015 comprennent le Service correctionnel du Canada et l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta (données sur la surveillance au sein de la collectivité seulement). Les comptes globaux déclarés comprennent seulement les secteurs de compétence pour lesquels on disposait de données à la fois sur la détention et sur la surveillance au sein de la collectivité.
3. L'analyse des données exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
4. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.
5. Le taux d'incarcération pour 2014-2015 inclut l'Alberta. La variation en pourcentage de 2013-2014 à 2014-2015 exclut l'Alberta.
6. Les données de l'Alberta ne sont pas disponibles pour l'année 2013-2014.
7. Désigne les personnes en détention après condamnation et en détention provisoire seulement. Les personnes visées par un autre type de détention temporaire ne sont pas comprises.
8. L'analyse des données exclut les « autres détentions temporaires » comme la détention aux fins de l'immigration, la détention d'un témoin important et la détention par la police, qui représentaient moins de 2 % de la population en détention en 2014-2015.
9. Les comptes et les taux moyens fondés sur les données sur la surveillance au sein de la collectivité excluent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
10. Les comptes et les taux moyens fondés sur les données sur la surveillance au sein de la collectivité excluent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
11. Les données sur les admissions initiales sont fondées sur les provinces déclarantes suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.
12. L'analyse des données exclut l'Alberta pour 2013-2014 et 2014-2015 en raison de l'indisponibilité des données.
13. À l'exception de l'Alberta, tous les secteurs de compétence ont déclaré des données sur les admissions à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes ou à l'Enquête intégrée sur les services correctionnels en 2014-2015.
14. L'analyse des données exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
15. L'analyse des données exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
16. Source : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2015 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ils excluent la population de l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données dans l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes pour 2014-2015.
17. Le terme « identité autochtone » désigne toute personne ayant déclaré être Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités, c'est-à-dire une personne qui est inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou ayant déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne.
18. L'analyse des données exclut les personnes dont l'identité autochtone était inconnue ainsi que l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
19. Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages et Recensement de 2011.
20. Une « libération » signifie la fin d'un statut correctionnel particulier. Cela ne signifie pas nécessairement la fin de la surveillance du contrevenant dans les services correctionnels. Par exemple, un contrevenant peut être libéré de la détention après condamnation et passer à un programme de surveillance au sein de la collectivité comme la probation.
21. L'analyse des données exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
22. Les données sur les dépenses ont été corrigées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble de 2013 et de 2014 (tableau CANSIM 326-0021).
23. Les dépenses de fonctionnement incluent l'argent dépensé pour les salaires et traitements, les services professionnels, la formation et les voyages.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le secteur de compétence, 2014-2015

Secteur de compétence	Détection ¹		Variation en pourcentage du taux d'incarcération de 2013-2014 à 2014-2015 ⁵	Surveillance au sein de la collectivité ²		Variation en pourcentage du taux de surveillance au sein de la collectivité de 2013-2014 à 2014-2015 ⁶	Total des services correctionnels ³		Variation en pourcentage du taux global de 2013-2014 à 2014-2015 ³	Variation en pourcentage du taux global de 2010-2011 à 2014-2015 ³
	nombre	taux ⁴		nombre	taux ⁴		nombre	taux ⁴		
Terre-Neuve-et-Labrador	314	72	10	1 647	379	-5	1 960	451	-3	-13
Île-du-Prince-Édouard	105	89	-12	875	742	-2	979	831	-3	0
Nouvelle-Écosse	506	65	-4
Nouveau-Brunswick	408	66	-3
Québec	5 179	77	-1	13 713	205	-4	18 892	282	-3	-7
Ontario	7 785	71	-7	46 802	425	-10	54 587	496	-9	-23
Manitoba	2 387	240	-1	7 515	757	-5	9 902	997	-4	3
Saskatchewan	1 702	195	0	5 540	636	2	7 241	832	2	-6
Alberta	3 291	102
Colombie-Britannique	2 404	63	-2	12 530	330	-5	14 934	393	-5	-18
Yukon	76	261	-7	361	1 236	1	437	1 497	0	8
Territoires du Nord-Ouest	174	533	-29	443	1 355	8	617	1 888	-6	-28
Nunavut	125	534	-6	846	3 624	-13	971	4 158	-12	-21
Total pour le milieu provincial et territorial³	24 455	85	-4	90 271	376	-7	110 521	461	-6	-16
Milieu fédéral⁷	15 168	53	-1	7 895	28	0	23 062	81	-1	-3
Total	39 623	138

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend la détention après condamnation (y compris les peines discontinues), la détention provisoire et les autres types de détention temporaire.

2. Comprend la probation, la condamnation avec sursis, la libération conditionnelle sous responsabilité provinciale, la libération conditionnelle totale, la semi-liberté, la libération d'office et la surveillance de longue durée. Exclut les autres types de surveillance dans la collectivité et les détenus bénéficiant d'une permission de sortir. Les données sur la surveillance au sein de la collectivité excluent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

3. Le nombre total et le taux d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2014-2015 excluent les adultes en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Alberta. C'est la raison pour laquelle le total de la « Détection » plus le total de la « Surveillance au sein de la collectivité » ne correspondent pas au total des services correctionnels. La variation en pourcentage du taux global de 2010-2011 à 2014-2015 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

4. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

5. La variation en pourcentage du taux d'incarcération de 2013-2014 à 2014-2015 exclut l'Alberta. La variation en pourcentage du taux global de 2010-2011 à 2014-2015 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

6. La variation en pourcentage du taux de surveillance dans la collectivité de 2013-2014 à 2014-2015 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

7. Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Tableau 2
Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2014-2015

Secteur de compétence	Détenition après condamnation ¹			Détenition provisoire			Probation		
	nombre	taux ²	variation du taux en pourcentage par rapport à 2013-2014	nombre	taux ²	variation du taux en pourcentage par rapport à 2013-2014	nombre	taux ²	variation du taux en pourcentage par rapport à 2013-2014
Terre-Neuve-et-Labrador	213	49	9	100	23	11	1 491	343	-5
Île-du-Prince-Édouard	84	72	-10	17	14	-21	866	735	-2
Nouvelle-Écosse	156	20	-10	328	42	-1
Nouveau-Brunswick	261	42	-8	147	24	8
Québec	2 826	42	0	2 353	35	-1	10 702	160	-2
Ontario	2 675	24	-11	4 862	44	-4	43 948	400	-9
Manitoba	845	85	-6	1 542	155	2	6 827	688	-5
Saskatchewan	1 038	119	-4	664	76	7	4 329	497	4
Alberta	1 056	33	...	2 101	65
Colombie-Britannique	1 012	27	-13	1 361	36	7	11 008	290	-3
Yukon	31	108	-7	45	153	-7	328	1 125	3
Territoires du Nord-Ouest	99	302	-35	75	230	-20	421	1 287	10
Nunavut	67	288	-4	55	234	-9	785	3 363	-13
Total pour le milieu provincial et territorial³	10 364	36	-7	13 650	48	-1	80 705	336	-6
Milieu fédéral⁴	15 168	53	-1

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les comptes d'adultes en détenition après condamnation dans les provinces et les territoires comprennent les contrevenants purgeant des peines discontinues (lorsqu'ils sont dans l'établissement de détenition) et les contrevenants purgeant des peines imposées au fédéral, le cas échéant.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Les données sur la probation dans les provinces et territoires excluent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta. La variation du taux en pourcentage par rapport à 2013-2014 exclut l'Alberta en ce qui concerne la détenition après condamnation et la détenition provisoire.

4. Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Tableau 3
Admissions initiales des adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et la province, 2014-2015

Type de surveillance correctionnelle	Terre-Neuve-et-Labrador			Nouvelle-Écosse			Nouveau-Brunswick			Ontario		
	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014
Détention	817	43	4	2 443	52	-5	2 532	65	1	36 117	66	-6
Détention provisoire	425	22	2	1 805	38	-5	1 399	36	3	28 238	51	-6
Détention après condamnation	283	15	13	433	9	1	835	21	-4	3 735	7	-7
Peine discontinuée	89	5	-14	203	4	-16	111	3	34	2 308	4	-5
Autre détention temporaire ¹	20	1	33	2	0	..	187	5	-3	1 836	3	-8
Surveillance au sein de la collectivité	1 089	57	-5	2 257	48	-6	1 384	35	-6	18 768	34	-11
Probation	729	38	-9	1 789	38	-3	1 001	26	-9	16 521	30	-9
Condamnation avec sursis	360	19	1	468	10	-17	383	10	6	2 247	4	-19
Surveillance des personnes en liberté sous caution
Total de la surveillance correctionnelle	1 906	100	-2	4 700	100	-6	3 916	100	-1	54 885	100	-8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 — suite
Admissions initiales des adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et la province, 2014-2015

Type de surveillance correctionnelle	Saskatchewan			Colombie-Britannique			Total des services correctionnels ²		
	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014	#	%	variation en % du nombre par rapport à 2013-2014
Détention	6 084	57	3	4 973	27	2	52 966	56	-4
Détention provisoire	4 462	42	6	3 064	17	0	39 393	42	-4
Détention après condamnation	1 086	10	-10	525	3	-5	6 897	7	-6
Peine discontinuée	248	2	15	183	1	-7	3 142	3	-4
Autre détention temporaire ¹	288	3	7	1 201	7	12	3 534	4	0
Surveillance au sein de la collectivité	4 622	43	4	13 394	73	-3	41 514	44	-6
Probation	2 541	24	2	2 731	15	-12	25 312	27	-8
Condamnation avec sursis	798	7	-7	667	4	-24	4 923	5	-15
Surveillance des personnes en liberté sous caution	1 283	12	16	9 996	54	1	11 279	12	3
Total de la surveillance correctionnelle	10 706	100	3	18 367	100	-2	94 480	100	-5

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les adultes dans les établissements correctionnels des provinces et des territoires qui sont détenus avant comparution, aux fins de l'immigration, ou en raison de manquements aux conditions de la libération conditionnelle ou de la suspension de la libération conditionnelle. Comprend aussi les adultes qui sont détenus temporairement sans mandat.

2. Le total des services correctionnels est fondé sur les provinces déclarantes suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Note : Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total. Une admission initiale désigne le moment où un adulte commence une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour adultes. Chaque adulte qui intègre le système est compté une seule fois durant son séjour dans le système correctionnel, peu importe les changements subséquents de son statut correctionnel.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels de 2014-2015.

Tableau 4
Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2014-2015

Secteur de compétence	Détenition					Surveillance au sein de la collectivité					Total de la surveillance correctionnelle	
	Détention après condamnation	Détention provisoire	Autre détention temporaire ¹	Total	Variation par rapport à 2013-2014	Probation	Condamnation avec sursis	Autre ²	Total	Variation par rapport à 2013-2014	Total	Variation par rapport à 2013-2014
	nombre		pourcentage			nombre		pourcentage		nombre	pourcentage	nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	1 131	764	86	1 981	4	1 392	458	..	1 850	-1	3 831	2
Île-du-Prince-Édouard	547	207	..	754	-3	854	20	167	1 041	-7	1 795	-5
Nouvelle-Écosse	1 837	2 995	247	5 079	-6	2 687	645	1 296	4 628	-4	9 707	-5
Nouveau-Brunswick	2 306	1 987	443	4 736	-1	1 588	500	311	2 399	-7	7 135	-3
Québec	10 290	30 106	3 447	43 843	1	9 168	2 457	11 736	23 361	0	67 204	0
Ontario	24 845	46 259	4 553	75 657	-6	28 455	3 544	380	32 379	-10	108 036	-8
Manitoba	6 229	12 717	7 458	26 404	-3	8 023	977	1 850	10 850	-5	37 254	-3
Saskatchewan	4 401	7 476	316	12 193	4	4 408	1 548	4 631	10 587	6	22 780	5
Colombie-Britannique	9 546	13 290	1 402	24 238	8	8 808	2 242	19 108	30 158	-3	54 396	2
Yukon	256	423	12	691	-6	288	65	641	994	-13	1 685	-10
Territoires du Nord-Ouest	374	440	..	814	-17	312	35	84	431	-2	1 245	-12
Nunavut	517	547	..	1 064	3	145	40	624	809	-15	1 873	-6
Total pour le milieu provincial et territorial	62 279	117 211	17 964	197 454	-2	66 128	12 531	40 828	119 487	-4	316 941	-3
Milieu fédéral³	4 849	...	2 716	7 565	-8	7 462	7 462	-3	15 027	-5
Total pour tous les secteurs de compétence	67 128	117 211	20 680	205 019	-2	66 128	12 531	48 290	126 949	-4	331 968	-3

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les adultes dans les établissements correctionnels des provinces et des territoires qui sont détenus avant comparution, aux fins de l'immigration, ou en raison de manquements aux conditions de la libération conditionnelle ou de la suspension de la libération conditionnelle. Comprend aussi les adultes qui sont détenus temporairement sans mandat.

2. Comprend notamment les ordonnances de travaux communautaires, les libérations conditionnelles sous responsabilité provinciale (Québec et Ontario), les programmes de solution de rechange à l'amende, la surveillance des personnes en liberté sous caution et les ordonnances de dédommagement. En raison des limites et des différences que présentent les programmes respectifs des secteurs de compétence, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données entre les secteurs de compétence.

3. Comprend les admissions en détention après condamnation en vertu d'un mandat d'incarcération. Les révocations de la mise en liberté sous condition sont incluses dans la catégorie « Autre détention temporaire ». La surveillance au sein de la collectivité relevant de l'administration fédérale comprend les contrevenants sous responsabilité provinciale et territoriale (sauf ceux du Québec et de l'Ontario) et sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale. Elle comprend également les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une libération d'office.

Note : Les admissions représentent le passage d'un statut correctionnel à un autre. Par exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. Les données sur les admissions excluent l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Tableau 5
Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon les caractéristiques de la personne admise, le type de surveillance et le secteur de compétence, 2014-2015

Secteur de compétence	Détenition		Surveillance au sein de la collectivité		Total de la surveillance correctionnelle	
	Femmes	Autochtones	Femmes	Autochtones	Femmes	Autochtones
	pourcentage					
Terre-Neuve-et-Labrador	11	30	21	25	16	27
Île-du-Prince-Édouard	17	4	24	4	21	4
Nouvelle-Écosse	13	11	21	7	17	9
Nouveau-Brunswick	13	11	23	10	16	10
Québec	11	5	17	6	13	5
Ontario	12	13	19	11	14	12
Manitoba	18	72	26	57	20	68
Saskatchewan	15	77	24	70	19	74
Colombie-Britannique	11	31	19	27	15	29
Yukon	14	71	22	58	19	63
Territoires du Nord-Ouest	6	86	19	90	11	88
Nunavut	4	100	16	100	9	100
Total pour le milieu provincial et territorial	13	26	20	24	15	25
Milieu fédéral	7	22

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les admissions représentent le passage d'un statut correctionnel à un autre. Par exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. Le calcul des pourcentages exclut les admissions pour lesquelles l'information était inconnue. Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2014-2015.

Tableau 6
Dépenses de fonctionnement du système correctionnel pour adultes, selon le secteur de compétence, 2014-2015

Secteur de compétence	Administration et services centraux	Détention	Surveillance au sein de la collectivité	Commissions des libérations conditionnelles nationale et provinciales	Total ¹	Variation par rapport à 2013-2014 ²	Coût quotidien moyen par détenu en 2014-2015 ³	Coût par habitant en 2014-2015 ⁴
	milliers de dollars					pourcentage	dollars	
Terre-Neuve-et-Labrador	391	30 121	4 221	...	34 733	4,8	263,03	65,91
Île-du-Prince-Édouard	468	8 169	1 356	...	9 992	1,0	213,63	68,31
Nouvelle-Écosse	4 943	35 246	8 260	...	48 449	-7,1	190,81	51,40
Nouveau-Brunswick	1 313	30 879	3 895	...	36 088	8,0	207,21	47,87
Québec	11 111	380 596	70 887	4 635	467 229	4,9	201,35	56,88
Ontario	53 910	619 237	114 175	2 309	789 632	1,9	217,92	57,73
Manitoba	2 916	168 454	19 365	...	190 735	-1,7	193,35	148,77
Saskatchewan	5 599	103 043	15 920	...	124 562	2,2	165,92	110,68
Alberta	4 861	146 363	28 663	...	179 887	-16,4	121,84	43,64
Colombie-Britannique	11 122	186 886	54 165	...	252 173	4,3	213,01	54,45
Yukon	384	10 491	2 270	...	13 146	0,0	377,56	360,05
Territoires du Nord-Ouest	1 184	25 165	3 260	...	29 608	-4,7	396,04	678,73
Nunavut	5 551	27 222	3 019	...	35 792	2,0	597,85	978,33
Total pour le milieu provincial et territorial	103 753	1 771 873	329 455	6 944	2 212 026	0,6	198,50	62,24
Milieu fédéral⁵	..	1 492 366	125 591	50 122	2 424 744	-1,8	301,94	68,22
Total pour tous les secteurs de compétence	57 067	4 636 770	-0,7	238,10	130,46

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. En raison de l'arrondissement, le total pourrait être légèrement différent de la somme des dépenses selon le secteur. Pour les dépenses fédérales, le total comprend des dépenses de fonctionnement inconnues.

2. La variation en pourcentage est calculée en dollars constants en fonction de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble de 2013 et de 2014 (tableau CANSIM 326-0021).

3. Le coût quotidien moyen par détenu est calculé en fonction des coûts de fonctionnement des établissements (détention) et du compte réel des détenus en établissement (qui représente les personnes en détention après condamnation, en détention provisoire ou celles qui sont autrement tenues par la loi d'être en détention et qui sont présentes au moment du dénombrement) provenant du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

4. On calcule le coût par habitant en divisant les dépenses de fonctionnement totales des services correctionnels par la population totale au 1^{er} juillet 2014. Les dépenses de fonctionnement totales excluent les dépenses en immobilisations. Les méthodes de calcul des dépenses peuvent varier d'un secteur de compétence à l'autre. Les coûts peuvent également varier en fonction du nombre de contrevenants admis aux services correctionnels et de la durée des peines. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les coûts par habitant d'un secteur de compétence à l'autre.

5. Les dépenses du Service correctionnel du Canada (SCC) pour 2014-2015 comprennent celles de CORCAN (un organisme de service spécial du SCC). Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2014-2015.